FRC 2. f18092

18092

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Strasbourg le 6 Pluvios, l'an 2. de la République française, une, indivisible et démocratique.

J. B. LACOSTE et M. A. BAUDOT

REPRÉSENTANS du PEUPLE PRÈS LES ARMÉES du RHIN et de la MOSELLE.

Case Frc 26837

Considérant que le discrédit absolu du papier-monnoie dans le Département du Bas-Rhin et principalement dans la place de Strasbourg a fait depuis longtems le malheur des braves défenseurs de ces frontieres, produit les effets les plus funestes aux intérêts de la République et du bonheur du peuple.

Considérant que la cause de ce discrédit ne provient que de ce qu'il y a dans cette partie du territoire de la République une trop grande quantité de numéraire en circulation, puisque le plus grand nombre des Communes n'ont de relations commerciales qu'en espèces sonnantes et que les deux prix s'y font même ouvertement.

Arrêtent un échange de dix millions en espèces contre pareille somme en assignats, savoir: trois millions à four-

THE NEWBERRY LIBRARY

nir par la place de Strasbourg et le surplus par le Département.

La Municipalité est chargée de l'exécution de cet Arrêté pour les trois millions; et les administrateurs du Département le sont pour le surplus. Tous sont autorisés á prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'échange soit terminé dans la décade, à la charge de nous les communiquer.

Le payeur de l'armée fournira le papier-monnoie à donner en échange et recevra les fonds en remplacement.

Le présent arêté sera imprimé dans les deux langues et affiché.

J. B. LACOSTE. M. A. BAUDOT.